

**Ordre du jour :**

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Vote du Compte Administratif 2021**
- **Approbation du Compte de Gestion 2021**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote du Budget Prévisionnel 2022**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 05 Avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Mars 2022

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. ROY (Pouvoir donné à M. PIEL)  
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.  
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

**Vote du Compte Administratif 2021**

Sous la Présidence de Madame DUBREUIL, il est procédé à l'examen du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget Primitif, les délibérations modificatives ainsi que les pièces annexes, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 324 794.64 €.

**Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 51 108.28 €.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

C/ 1068 - en investissement	107 291.72 €
C/ 002 - Report de fonctionnement	217 502.92 €
C/ 001 - Report d'investissement	51 108.28 €

## **Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2021 élaboré par Monsieur LASSALLE, Trésorier.

## **Vote du Budget Prévisionnel 2022**

Le Conseil Municipal procède à l'examen des divers chapitres du Budget 2022 et vote les crédits suivants :

### **➤ Section de Fonctionnement**

#### **En dépenses :**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	180 300.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	164 050.00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	12 130.00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	11 227.00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	182 318.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	184 005.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	5 310.00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	51 000.00 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	6 300.00 €
Soit un total de dépenses de :	<b>796 640.00 €</b>

#### **En recettes :**

Chapitre 002 - Report d'excédent	217 502.92 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	300.00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 890.00 €
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	7 600.00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	347 551.00 €
Chapitre 74 - Dotations et Participations	201 731.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	13 050.08 €
Chapitre 76 - Produits financiers	15.00 €
Soit un total de recettes de :	<b>796 640.00 €</b>

➤ **Section d'Investissement**

**En dépense :**

Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections	8 890.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	8 010.00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	19 050.00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	7 500.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	272 270.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	173 270.00 €

Soit un total de dépenses de : **488 990.00 €**

**En recettes :**

Chapitre 001 – Déficit d'Investissement reporté	51 108.28 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	182 318.00 €
Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales	8 010.00 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	124 411.72 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	122 442.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	700.00 €

Soit un total de recettes de : **488 990.00 €**

**Programmes d'Investissement :**

N° 301 – Extension du réseau d'éclairage public	2 900.00 €
N° 318 – Aménagement de la traverse du Bourg	69 100.00 €
N° 322 – Défense Extérieure Contre l'Incendie <i>D.E.T.R.</i> <i>Département</i>	68 500.00 € 39 960.00 € 13 320.00 €
N° 323 – Terrains & Bâtiments success° PONSET/MILHIET	58 200.00 €
N° 324 – Travaux de Voirie : Saint-Paul	2 870.00 €
N° 327 – Réfection ext. du Bâtiment Mairie (2 <sup>ème</sup> tranche) <i>Fonds de revitalisation rurale</i>	21 360.00 € 13 790.00 €

N° 328 – Réfection de l'école (frais d'étude)	3 500.00 €
N° 331 – Aménagement intérieur de la Bibliothèque	6 500.00 €
<i>Fonds départemental des bibliothèques</i>	5 202.00 €
<i>DRAC</i>	2 055.00 €
N° 332 – Equipement Pôle Numérique et Mobilier	5 740.00 €
<i>Département</i>	1 215.00 €
N° 333 – Mobilier urbain	5 000.00 €
N° 337 – Acquisition d'une armoire forte	3 000.00 €
N° 338 – Réfection de la VC n° 2	32 800.00 €
<i>Département – Voirie accidentogène</i>	13 645.00 €
N° 339 – Petit outillage divers	1 750.00 €
N° 340 – Mise en place d'horloges pour éclairage public	5 110.00 €
N° 341 – Remplacement chauffage bâtiments communaux	4 690.00 €
N° 342 – Aménagement de placards à la Mairie	2 010.00 €
N° 343 – Réfection bâtiment Avenue de Saintonge (étude)	4 000.00 €
N° 344 – Illuminations	3 000.00 €
N° 345 – Balayeuse	3 500.00 €
<i>Communes memb. du groupemt à fiscalité propre</i>	1 375.00 €
N° 346 – Réfection ext. du Bâtiment Mairie (3 <sup>ème</sup> tranche)	12 100.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale</i>	4 530.00 €
N° 347 – Réfection réseau eau pluviale Lansac / St Paul	39 000.00 €
N° 348 – Panneaux électoraux	2 700.00 €
N° 349 – Enseignes bibliothèque + salle exposition	2 000.00 €
N° 350 – Aménagement place du monument de la Mairie	4 500.00 €
N° 351 – City Stade	50 500.00 €
<i>D.E.T.R.</i>	27 350.00 €
N° 352 – Terrain et Bâtiment GUERRY	37 000.00 €
N° 353 – Panneaux de signalisation	1 710.00 €

Le programme des travaux étant approuvé, il faut en prévoir le financement.

Pour équilibrer le budget et obtenir la recette nécessaire de 292 241.00 € aux produits des taxes directes locales, il y a lieu de fixer les taux

d'imposition. Le Conseil Municipal, considérant que le potentiel fiscal est suffisamment mobilisé, décide de ne pas modifier pour cette année les taux d'imposition qui resteront les suivants :

Taxe Foncière (bâti) :	36.22 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.09 %
C.F.E. :	22.23 %

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **« Chemin de la Renauderie »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les acquéreurs de l'habitation GILBERT avaient demandé l'acquisition du chemin traversant leur propriété. Cette demande avait été refusée. En revanche, le déplacement du chemin leur a été accepté. L'ensemble des démarches (bornage, frais de notaire, ...) sera à leur charge.

### **Recensement de la population 2022**

Suite à la demande de Monsieur PIEL, Madame le Maire informe que les résultats du recensement de la population laissent apparaître un gain de population de 25 habitants. Les données officielles seront connues en Juillet.

### **Drapeau ukrainien**

Suite à la fourniture par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, d'un drapeau ukrainien, Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la mise en place ou non de celui-ci sur les mâts de la commune.

Après délibération et en soutien à l'Ukraine, le drapeau sera installé.